

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 6 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à M. Frédéric PUZIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

**ETAIT EXCUSE :**

M. Philippe HAZARD

**ETAIENT ABSENTES :**

Mme Marlène DA SILVA, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville  
54, Grande Rue  
BP 76  
92311 Sèvres Cedex  
☎ 01 41 14 10 10  
☎ 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)  
🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

17 JAN. 2025

1/3

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20241219-2024-088-DE  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 19 décembre 2024**

**DÉLIBÉRATION : Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un agent municipal de la Ville de Sèvres auprès de l'Établissement public de coopération culturelle Sèvres Espace Loisirs.**

**N°2024/088**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 11 décembre 2024,

Vu le projet de convention de mise à disposition,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Est approuvée la convention, ci-annexée, précisant les modalités de la mise à disposition à temps complet et à titre onéreux d'un agent de la commune de Sèvres auprès de l'Établissement public de coopération culturelle le Sèvres Espace Loisirs (SEL), pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 2.**

Les dépenses correspondantes seront remboursées par l'Établissement public de coopération culturelle le SEL à la Ville selon un calendrier fixé par la convention de mise à disposition.

**ARTICLE 3.**

Le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4.

Les recettes en résultant seront imputées au budget principal de la Ville.



*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE.*



*Le Secrétaire de séance,*

*M. Arthur BEAUREPAIRE*

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :